

CR

RAPPORT 19

LA POLITIQUE PATRIMONIALE DES LYCEES D'ILE DE FRANCE : BILAN 2012-2013 ET PERSPECTIVES 2014-2015

Intervention d'Henriette ZOUGHEBI

Le rapport 19 concerne la politique patrimoniale des lycées d'ile de France. Il fait suite à l'engagement que j'avais pris au CR de septembre d'un rapport cadre faisant le bilan d'étape des mesures engagées avec le PPI 2012 2022 et proposant des évolutions pour améliorer encore l'intervention régionale notamment en termes de délais de réalisation des grands chantiers et la création d'un plan de maintenance des lycées. Comme vous l'avez constaté à la lecture du rapport, on retrouve parmi ces propositions des éléments qui avaient été identifiés par la commission des lycées et plus particulièrement le GT qui a travaillé sur le sujet dès le début de la mandature et que je veux vraiment remercier pour son engagement et la qualité de son travail.

Mais avant de vous présenter le rapport, il me semble important d'évoquer la consultation lycéenne et ses résultats qui témoignent notamment des attentes des jeunes sur ces sujets relatifs aux bâtiments et à l'équipement des lycées.

Comme vous le savez la Région a réalisé cette année avec les 3 académies, une grande démarche de consultation, par l'intermédiaire d'un questionnaire diffusé d'octobre à décembre 2013 dans tous les établissements franciliens et administré par les Conseils de la vie lycéenne.

J'ai eu le plaisir d'assister et de participer avec le Président à la restitution des résultats vendredi dernier. C'était assez impressionnant de voir la grande salle du Théâtre du Rond Point remplie de lycéen-ne-s venus de toute l'Ile de France, de sentir leur énergie. Je pense que Didier Fischer, Bernadette de La Valette ou Catherine Ribes qui était également présents pourront en témoigner. Nous avons recueilli plus de 20 000 réponses dont 18 000 ont pu faire l'objet d'une analyse par l'institut Via Voice.

Et j'ai remercié les jeunes pour cet engagement parce que leurs réponses constituent « pour de vrai » un outil extrêmement précieux pour bâtir nos politiques en direction des lycées.

Majoritairement ils se sentent heureux au lycée et manifestent de la confiance envers leurs professeurs, C'est très important et bienvenu à une période ou des appels dangereux à la défiance envers l'école se font entendre.

Ils sont optimistes mais pas naïfs : ils pointent les inégalités sociales comme principal obstacle à la réussite. La vie quotidienne au lycée, et en particulier l'état des bâtiments, constitue l'une de leurs principales préoccupations (en 3eme rang après les résultats scolaires et la charge de travail).

Ils souhaitent des lycées accueillants, propres, agréables et confortables, et c'est bien normal. Il y a 471 lycées en Ile de France. Certains sont rénovés mais pas tous. J'en sais quelque chose car j'en visite beaucoup ! Ils souhaitent des lieux de vie et de détente dans chacun des établissements. Avec leurs mots, tout comme les équipes éducatives l'avaient fait dans le cadre de la concertation sur le programme d'investissement, ils expriment clairement la nécessité d'une maintenance planifiée de leurs lycées. Et surtout ils souhaitent participer aux décisions qui les concernent. Ces préoccupations bien légitimes irriguent une partie du rapport que je vais maintenant vous présenter.

La première partie dresse un bilan d'étape du programme d'investissement 2012-2022 après deux années de mise en œuvre

-La liste des opérations engagées est rappelée montrant que nos engagements en termes de rythme d'avancement du programme sont tenus. Nous atteignons en effet un montant total d'AP de 126 M€ pour un montant d'opérations de plus de 500M€ soit plus de 20% du cadrage financier sur 10 ans.

- Le rapport rend compte de la mise en œuvre des nouvelles procédures pour permettre une meilleure association des communautés scolaires aux opérations concernant leur lycée. Cela représente un gros

travail pour les services de l'Unité Lycée mobilisés pour de nombreuses réunions sur place en général le soir. Je tiens à les en remercier.

Ariane Azema la directrice générale, naturellement, Olivier Derosais le chef du service Programmation pédagogique et patrimoniale et toute son équipe.

Ce gros travail est payé de résultats : les réunions ont permis de placer les communautés éducatives au cœur des décisions soit en leur permettant d'ajuster les programmes comme c'est le cas par exemple pour la rénovation du lycée Saint Exupéry à Créteil où a émergé durant la réunion un projet de création d'une salle d'exposition, soit en levant les éventuelles inquiétudes : ce fut le cas au lycée Geoffroy ST Hilaire à Etampes et au lycée Balzac à Paris concernant la création d'un internat ou après débat les réunions se sont achevées avec une bonne adhésion des communautés éducatives au projet, soit en donnant des perspectives comme au lycée Louise Michel à Bobigny avec la question des bâtiments démontables..

- le rapport récapitule les mesures, prises ou en cours de finalisation, pour réduire les délais. Il s'agit notamment de mieux anticiper les aléas et les opérations de désamiantage, et de renforcer le pilotage des opérations, par des évolutions de la relation aux mandataires s'agissant du suivi, et par l'augmentation du nombre d'opérations confiées à la SAERP

- enfin le rapport dresse des perspectives pour 2014 et 2015 avec notamment l'évolution du référentiel régional. Le lycée évolue, les besoins changent avec les époques, les méthodes pédagogiques, les évolutions technologiques. La région doit anticiper les évolutions. Le nouveau référentiel sera finalisé en fin d'année 2014 après un travail sur la conception des futurs lycées associant les communautés scolaires, les CVL, aux côtés des architectes, des pédagogues, des chercheurs.

La deuxième partie du rapport est consacrée à la construction d'un Plan prévisionnel de maintenance patrimoniale (PPM) d'ici à la fin du premier semestre 2015, qui vient compléter le programme d'investissement 2012-2022. Les travaux de la commission lycée, pilotés par Didier Fischer et qui avait conduit à une série de préconisations notamment sur ce sujet ont largement éclairées les propositions figurant dans ce rapport. Je tiens vraiment à remercier Didier et les élus dans leur diversité politique pour leur travail qui permet aujourd'hui de lancer ce plan.

Le PPM vise l'analyse globale des besoins, la planification pluriannuelle des travaux à conduire en distinguant la maintenance courante de proximité et la maintenance de renouvellement. Le plan donnera à la région une visibilité financière et de calendrier. Il permettra de développer le choix du mode de conduite : travaux effectués par la région ou délégués aux établissements. La construction du plan maintenance doit ainsi associer étroitement les EPLE. Elle sera articulée aux réflexions et négociations menées dans le cadre de la révision de la convention de gestion Région-EPLE et qui doivent déboucher fin 2014.

J'en viens maintenant à la 3ème partie du rapport consacrée au Schéma Directeur d'Informatisation des Lycées (SDIL) en lien avec la prise en charge de la maintenance informatique des lycées.

La mise en œuvre du SDIL vise à mettre à disposition des jeunes et des communautés éducatives les outils du 21ème siècle dont ils ont besoin. Cela suppose d'offrir une infrastructure informatique et une organisation d'ensemble performante dans un contexte de compétences élargies des régions en ce domaine.

La loi de refondation votée en juillet 2013, confère en effet la pleine compétence en matière d'investissement et de maintenance des infrastructures informatiques des lycées, et ceci sans transfert de moyens. C'est particulièrement problématique au moment où les dotations aux collectivités territoriales sont en baisse.

Avec un parc informatique de plus de 200 000 postes, répartis au sein des 471 lycées, cette nouvelle compétence représente une lourde responsabilité. Mais, et c'est important, la convention signée en novembre 2013 entre les académies et la région précise que cette prise en charge sera progressive et effective dans trois ans c'est-à-dire à la rentrée 2016.

Le SDIL est construit en 3 phases. La première est en cours, avec une phase d'inventaire consolidé, en lien avec le déploiement des premiers emplois d'avenir en tant qu'OPTIC (Opérateurs de Proximité pour les Technologies de l'Information et de la Communication) dans les EPLE.

La seconde phase en 2016 correspond à la prise en charge effective de la maintenance informatique pour tous les EPLE.

Elle va impacter fortement le fonctionnement au quotidien des lycées en proposant une nouvelle culture. C'est pourquoi, il est essentiel que ce schéma directeur se déploie en lien étroit avec les établissements, le chef d'établissement naturellement, le conseil d'administration mais au delà l'équipe éducatives sur place.

Le Très Haut Débit dans les lycées est un facteur-clé de réussite de la mise en place du SDIL et plus largement du développement des usages du numérique à l'école. Les départements ont la pleine responsabilité du déploiement du très haut débit dans les territoires.

La Région les soutient financièrement pour le raccordement des collèges et lycées. C'est le cas de Paris, de la Seine St Denis et de la Seine et Marne.

Pour les autres départements franciliens les phases d'études sont pour la plupart achevées et la planification des travaux de déploiement de la fibre optique sur les territoires rentre en phase opérationnelle.

La dernière partie du rapport propose l'adhésion de la Région Ile de France à l'association inter-collectivités de gouvernance du projet "OPEN ENT"

De quoi s'agit-il ?

L'ENT, cette solution open-source tel que conçue et décidée par la région Île-de-France en 2009, est aujourd'hui, utilisé par 11 collectivités : au delà de l'île de France on trouve 5 régions Rhône Alpes, Picardie, Limousin, Creuse, Poitou-Charentes, et 5 départements Seine Saint Denis, Seine et Marne, Essonne, Paris et la Seine-Maritime

Il a donc été décidé de créer l'association OpenENT qui regroupe ces collectivités pour suivre, maîtriser et décider la politique et les évolutions de la solution ENT et garantir une vraie indépendance vis-à-vis des prestataires.

Cette délibération marque un vrai changement d'époque s'agissant des compétences obligatoires dévolues à la région en ce qui concerne les lycées.

Changement d'époque pour les compétences liées au patrimoine : après une période marquée principalement par les besoins en construction, nous entrons dans une période où la rénovation et la maintenance des 6 millions de m² de bâtiments va être au cœur de l'intervention régionale

Changement d'époque pour l'équipement et la maintenance numériques dans un contexte de révolution pédagogique en lien avec le développement du numérique éducatif

Changement d'époque enfin dans la relation entre la région et les francilien-ne-s avec le développement d'un travail plus étroit avec les usagers, et donc en ce qui concerne ma délégation les jeunes et les communautés scolaires pour bâtir des politiques publiques efficaces et au plus près des besoins.

C'est beaucoup de travail qui nous attend, beaucoup d'investissements à venir mais les défis sont importants, et je ne doute pas que nous saurons les relever.

Je vous remercie